

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du Conseil municipal tenue le mardi
13 avril 2010 à 20h00 au Centre communautaire de Pontiac situé au 2024 route 148,
Pontiac à laquelle étaient présents :

Edward McCann, maire, Dr Jean Amyotte, maire suppléant, les conseillers, Roger
Larose, Lynne Beaton, Jim Coyle, Inès Pontiroli et Brian Middlemiss.

Également présents, le directeur général et plusieurs contribuables.

La séance débute à 20h00.

PAROLE AU PUBLIC

- | | |
|-------------------------|-------------------------------------------------------------------|
| Bill Hamilton | - Rapport – Comité de la revitalisation des berges |
| Mme Paul-Émile Brunette | - Lettre concernant un problème chez-elle |
| Heather Baser | - Association Village Pontiac |
| Hélène Bélisle | - Bonne représentation de la municipalité au CLD
- Croix Rouge |
| William Spekkens | - Ponceau pour accès à son terrain et fossé à creuser |
| Sheila McCrindle | - Accès aux pistes d'équitation dans le parc |
| Scott Stewart | - Visibilité coin Cochrane et route 148 côté nord |

10-04-134

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Parole au public**
- 3. Adoption de l'ordre du jour**
- 4. Adoption des procès-verbaux des réunions antérieures**
 - 4.1 Procès-verbal de la séance régulière du 9 mars 2010, celui des séances spéciales du 23 février 2010 et ceux du 16 et du 30 mars 2010
- 5. Administration**
 - 5.1 Liste des factures à payer
 - 5.2 Liste des dépenses incompressibles
 - 5.3 Liste des engagements pour le mois d'avril
 - 5.4 Nomination d'un représentant pour siéger à la MRC en remplacement du maire
 - 5.5 Règlement - Transfert au fonds de roulement
 - 5.6 Demande de remboursement d'intérêts – 2338-95-0263
 - 5.7 Demande de remboursement d'intérêts – 2337-09-7585
 - 5.8 Prêt de pâturage – Mme Chantal Bérubé
 - 5.9 Transferts budgétaires
 - 5.10 Ouverture du poste de réceptionniste
 - 5.11 Poste – Commis-réceptionniste
 - 5.12 Nomination – représentant bibliothèque
 - 5.13 Simultanéité des élections scolaires et municipales
 - 5.14 Mandat – surveillance des travaux d'agrandissement

- 6. Sécurité publique**
 - 6.1 Salaire des officiers – service incendie
 - 6.2 Démission d’un pompier volontaire - Rodney Rutledge
- 7. Travaux publics**
 - 7.1 Avis de motion – règlement d’emprunt – pavage du chemin Cedarvale
 - 7.2 Avis de motion - règlement d’emprunt – pavage du chemin Cedarvale
 - 7.3 Avis de motion – règlement d’emprunt – pavage des chemins Panorama et McCaffrey
 - 7.4 Avis de motion – règlement d’emprunt – pavage des chemins Panorama et McCaffrey
 - 7.5 Programme d’aide à l’entretien du réseau routier local
 - 7.6 Luminaire – intersection Pères-Dominicains et ch. de la Rivière
- 8. Hygiène du milieu**
 - 8.1 Services de consultant – projet incinérateur
 - 8.2 Honoraires additionnels de CIMA+ - projet d’eau potable
 - 8.3 Appel d’offres – Étude sur l’élimination des déchets et des matières recyclables
- 9. Urbanisme et zonage**
 - 9.1 Règlement no 03-10 concernant les chemins de tolérance
 - 9.2 Second projet de règlement no 02-10 visant à modifier le règlement de zonage 177-01 - concernant l’incinérateur
 - 9.3 Demande à la C.P.T.A.Q. - 4231, chemin Brown – Michel Lesage
 - 9.4 Demande à la C.P.T.A.Q. - 9500, chemin du Lac-Des-Loups – Guy Lesage et Christine Lessard
 - 9.5 Dossier litigieux et infraction – 138 chemin Bélisle – Cityfinancière
 - 9.6 Dossier litigieux et infractions – 12 avenue des Frênes – Léo Lafleur
 - 9.7 Infractions - 10, chemin du Gingembre – Garry Trudeau
 - 9.8 Renouvellement du mandat de Mme Marie-Claude Pineau au C.C.U.
 - 9.9 Demande à la C.P.T.A.Q. - 132, chemin Braun – Pierre Lacroix
 - 9.10 Projet de revitalisation des berges
- 10. Loisirs et culture**
 - 10.1 Plans et devis – piste cyclable secteur Breckenridge
- 11. Divers**
 - 11.1 Collaboration – collecte de fonds pour l’école Vallée-des-Voyageurs
- 12. Rapports divers et correspondance**
 - 12.1 Dépôt de divers rapports municipaux : a) animaux
- 13. Dépôt du registre de correspondance**
 - 13.1 Registre de correspondance du mois de mars 2010
- 14. Période de questions**
- 15. Levée de la séance**

Il est

Proposé par Brian Middlemiss
 Appuyé par Inès Pontiroli

| ET RÉSOLU d’adopter l’ordre du jour avec les modifications suivantes :

- Ajouts :
 - 5.15 Avis de motion – Lieu des séances du conseil
 - 6.3 Chef pompier
 - 7.7 Enseigne de rue - Chemin Pilon
 - 8.4 Sulfate d’aluminium – système de traitement des eaux usées
 - 9.11 Reconnaissance – Association des résidents du village de Pontiac
 - 9.12 Reconnaissance – Association du chemin Kennedy
 - 11.2 Appui au Club des Ornithologues de l’Outaouais

Retrait : 9.1 Règlement no 03-10 concernant les chemins de tolérance

Adoptée

10-04-135

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 9 MARS 2010 ET CELUI DES SÉANCES
SPÉCIALES DU 23 FÉVRIER, DU 16 ET DU 30 MARS ET 2010**

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal tenue le 9 mars 2010 et celui des séances spéciales du 23 février, du 16 et du 30 mars 2010, tel que rédigé et distribué.

Adoptée

10-04-136

LISTE DES FACTURES À PAYER

Proposé par Inès Pontiroli
Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le paiement des factures au montant de **67 053,32 \$** (voir annexe au dossier 102-102) pour la période se terminant le 1^{er} avril 2010 et à débiter les affectations budgétaires relatives aux dépenses mentionnées sur ladite liste.

Adoptée

10-04-137

LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

Proposé par Lynne Beaton
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve la liste des déboursés provenant de l'historique des chèques comprenant :

- Les dépenses incompressibles;
- les paiements par Internet;
- le montant réel des factures payées suite à une approbation par engagement de dépense ou résolution;

le tout pour un total de **374 537,45 \$** (voir annexe), pour la période se terminant le 30 mars 2010 et à débiter les affectations budgétaires relatives aux dépenses mentionnées sur ladite liste.

Adoptée

10-04-138

LISTE DES ENGAGEMENTS POUR LE MOIS D'AVRIL

Proposé par Brian Middlemiss
Appuyé par Lynne Beaton

ET RÉSOLU à l'unanimité d'engager les dépenses apparaissant à l'annexe A (voir dossier 102-102), pour un montant total de **25 198,97 \$** taxes incluses.

Adoptée

10-04-139

**NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT POUR SIÉGER À LA MRC EN
REEMPLACEMENT DU MAIRE**

Il est

Proposé par Roger Larose
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la Municipalité nomme le conseiller Dr Jean Amyotte pour remplacer le maire à la table de la MRC lorsque celui-ci ne pourra assister aux réunions.

Adoptée

10-04-140

**RÈGLEMENT 04-10 POUR TRANSFÉRER DES SOMMES DU SURPLUS
GÉNÉRAL AU FONDS DE ROULEMENT**

CONSIDÉRANT l'existence d'un fonds de roulement à la Municipalité de Pontiac;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de transférer certaines sommes à ce fonds;

Il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité adopte le règlement suivant, comme suit :

ARTICLE 1 Le préambule ci-dessus énoncé fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 La municipalité transfère du surplus général, la somme de 80 000,00 \$ au fonds de roulement de la municipalité.

ARTICLE 3 Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Adoptée

10-04-141

DEMANDE DE REMBOURSEMENT D'INTÉRÊTS

Il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE le conseil refuse de donner suite à la demande de remboursement d'intérêts (réf. 2338-95-0263) produite par le propriétaire du 101, chemin de la Muscade.

Adoptée

10-04-142

DEMANDE DE REMBOURSEMENT D'INTÉRÊTS

Il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE le conseil refuse de donner suite à la demande de remboursement d'intérêts (réf. 2337-09-7585) produite par le propriétaire du 60, chemin du Canal.

Adoptée

10-04-143

PRÊT DE TERRAIN - PÂTURAGE – MME CHANTAL BÉRUBÉ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est propriétaire des lots 13A-6 et 13A-7, ainsi que partie des lots 13A-5, 13A-6, 13A-7;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne se sert pas de ces lots, situé à l'arrière du Centre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE Mme Chantal Bérubé désire se servir de ce lot comme pâturage;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Roger Larose
Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE ce conseil appuie la demande de madame Chantal Bérubé de se servir des lots 13A-6 et 13A-7, ainsi que les lots 13A-5, 13A-6, 13A-7 comme pâturage pour ses chevaux et qu'elle en fasse l'entretien.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Directeur général prépare une entente à être signée par Madame Bérubé, libérant la municipalité de toutes responsabilités.

Adoptée

10-04-144

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES (AU 31 MARS 2010)

Il est

Proposé par Brian Middlemiss
Appuyé par Lynne Beaton

ET RÉSOLU QUE la municipalité effectue les transferts budgétaires tel que reconnue à la liste jointe en annexe au montant total de 5 039,00 \$.

Le conseiller Jim Coyle vote contre la résolution.

Adoptée sur division

10-04-145

POSTE – COMMIS DE BUREAU

CONSIDÉRANT l'affichage du poste de commis de bureau;

Il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE la municipalité accorde le poste de commis de bureau à Mme Chantal Beaudoin selon les conditions édictées à la convention collective.

Adoptée

10-04-146

POSTE – COMMIS-RÉCEPTIONNISTE

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité procède à l’affichage du poste de commis-réceptionniste, tel que prévu à la convention collective.

Adoptée

10-04-147

NOMINATION DU REPRÉSENTANT MUNICIPAL – BIBLIOTHÈQUE

Il est

Proposé par Roger Larose
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité nomme Mme Lynne Beaton à titre de représentant municipal pour les bibliothèques.

Adoptée

10-04-148

SIMULTANÉITÉ DES ÉLECTIONS SCOLAIRES ET MUNICIPALES

ATTENDU QUE le ministère de l’Éducation, du Loisir et du Sport a tenu, en février 2008, le Forum sur la gouvernance et la démocratie des commissions scolaires au cours duquel la Fédération Québécoise des Municipalités a présenté un mémoire;

ATTENDU QU’en guise de suivi de ce forum, le ministère de l’Éducation, du Loisir et du Sport adoptait le projet de loi n° 88, Loi modifiant la Loi sur l’instruction publique et la Loi sur les élections scolaires, confirmant notamment l’élection du président de commission scolaire au suffrage universel;

ATTENDU QUE l’octroi d’une telle assise démocratique aux commissions scolaires est fortement questionnable considérant le taux de participation de 7,9 % aux dernières élections scolaires de 2007;

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités demandait en octobre 2008 à la ministre l’Éducation, du Loisir et du Sport qu’elle procède à la mise en place d’une table nationale sur la concertation scolaire-municipale réunissant les municipalités, les commissions scolaires et le gouvernement, afin que soient traités prioritairement les vrais enjeux liés à l’éducation dans les territoires notamment le maintien des écoles en région, l’offre aux élèves de services de qualité afin de favoriser leur réussite, la taxation et l’utilisation des équipements et infrastructures de manière optimale pour le grand bénéfice des citoyens;

ATTENDU QUE la commission scolaire a une fonction sectorielle, l’éducation, en comparaison avec les municipalités et les MRC, dont les mandats impliquent la gestion et la planification intégrée de l’ensemble du territoire;

ATTENDU QUE l’article 207.1 de la Loi sur l’instruction publique stipule que : « la commission scolaire a également pour mission de promouvoir et valoriser l’éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l’atteinte d’un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la

population et de contribuer, dans la mesure prévue par la loi, au développement social, culturel et économique de sa région »;

ATTENDU QUE la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Mme Michelle Courchesne, envisage de suggérer la simultanéité des élections scolaires et municipales en 2013, et ce, sans avoir convié les municipalités à la démarche et surtout sans en avoir évalué les impacts;

ATTENDU QUE la Fédération des commissions scolaires du Québec réclame avec empressement la simultanéité des élections scolaires et municipales selon la présomption d'augmenter la participation électorale scolaire et de diminuer les coûts afférents;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Fédération Québécoise des Municipalités affirmait à nouveau, lors de sa séance du 11 mars dernier, son opposition à la simultanéité d'élections scolaires et municipales tant que les vrais enjeux ne seront pas discutés préalablement à des modifications législatives non essentielles dans le présent contexte;

ATTENDU QUE le Directeur général des élections du Québec rendait public, le 17 mars dernier, un avis sur la faisabilité d'élections scolaires et municipales simultanées dont aucun des cinq scénarios proposés ne traduisait une diminution des coûts ainsi que l'augmentation de la participation électorale;

Il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU DE RÉITÉRER l'opposition du milieu municipal à la simultanéité d'élections scolaires et municipales;

DE DEMANDER aux ministres de l'Éducation, du Loisir et du Sport, et des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, de réunir d'urgence les représentants des municipalités et la Fédération des commissions scolaires du Québec afin de discuter des enjeux prioritaires en matière d'éducation avant même de procéder à des modifications législatives visant la simultanéité d'élections scolaires et municipales;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution aux ministres de l'Éducation, du Loisir et du Sport et des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, à Mme Charlotte L'Écuyer, députée de la circonscription de Pontiac, à la Fédération Québécoise des Municipalités ainsi qu'à Mme Josée Bouchard, présidente de la Fédération des commissions scolaires du Québec.

Adoptée

10-04-149

MANDAT – SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité confie à M. Pierre Morimanno, architecte, le mandat de surveillance pour les travaux d'agrandissement du bureau municipal au coût forfaitaire de 11 600,00 \$ avant taxes, tel que soumis le 9 septembre 2009.

Le vote est demandé et enregistré comme suit :

POUR

Dr Jean Amyotte
Inès Pontiroli
Edward McCann
Lynne Beaton

CONTRE

Roger Larose
Brian Middlemiss
Jim Coyle

Adoptée sur division

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donnée par le maire M. Edward McCann pour la préparation d'un règlement visant à changer le lieux de certaines réunions du conseil.

10-04-150

SALAIRES DES OFFICIERS – SERVICE INCENDIE

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la Municipalité fixe le salaire des officiers comme suit à compter du 1^{er} janvier 2009 :

Taux additionnel au taux horaire (payés selon la convention collective)

Tarif horaire : Capitaine 0,50 \$ Sous-chef1,00 \$ Chef1,50 \$

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE les salaires se verront augmentés, lors des interventions, à partir de l'indice des prix de la consommation ou, le cas échéant, du montant accordé selon la convention collective.

La présente résolution abroge la résolution no 06-02-031.

Adoptée

10-04-151

DÉMISSION– POMPIER VOLONTAIRE

Il est

Proposé par Roger Larose
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité accepte la démission de M. Rodney Rutledge à titre de pompier volontaire de la brigade de la Municipalité de Pontiac.

Adoptée

10-04-152

FIN DE LA SUSPENSION DU CHEF POMPIER – M. TOM HOWARD

CONSIDÉRANT l'étude des différentes allégations concernant le service d'incendie de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'avis qu'il y a lieu d'établir des règles claires quant à la gestion du service ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de stabiliser la situation à la brigade d'incendie ;

Il est

Proposé par Edward McCann
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité mette fin à la suspension avec solde de M. Tom Howard et lui restitue la gestion du service d'incendie aux conditions suivantes, dans les 45 jours :

1. M. Howard devra signer un contrat en bonne et due forme, au même titre que les autres cadres, le liant à la municipalité.
2. M. Howard devra prendre connaissance et signer un document établissant clairement ses responsabilités et ses obligations, notamment en ce qui a trait aux procédures et directives émises par le conseil municipal.
3. Pour toute question litigieuse hors de l'administration normale, le directeur des services incendies devra consulter le directeur général ou le directeur des travaux publics.

Le vote est demandé et enregistré comme suit :

POUR

Inès Pontiroli
Brian Middlemiss
Edward McCann

CONTRE

Jim Coyle
Roger Larose
Lynne Beaton
Dr Jean Amyotte

Rejetée

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par la présente par le conseiller Dr Jean Amyotte pour la préparation d'un règlement d'emprunt pour les dépenses relatives à l'asphaltage du chemin Cedarvale à payer par les contribuables du secteur.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par la présente par le conseiller Dr Jean Amyotte pour la préparation d'un règlement d'emprunt pour les dépenses relatives à l'asphaltage du chemin Cedarvale à payer par la municipalité.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par la présente par le conseiller Dr Jean Amyotte pour la préparation d'un règlement d'emprunt pour les dépenses relatives à l'asphaltage des chemins Panorama et McCaffrey à payer par les contribuables du secteur.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par la présente par le conseiller Dr Jean Amyotte pour la préparation d'un règlement d'emprunt pour les dépenses relatives à l'asphaltage des chemins Panorama et McCaffrey à payer par la municipalité.

10-04-153

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 410 652,00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2009;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est accompagnée de l'**annexe A** identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

CONSIDÉRANT QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**annexe B** dûment complétée;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Roger Larose
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Pontiac informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée

10-04-154

ESTIMÉ – LUMIÈRE DE RUE – INTERSECTION CHEMIN DES PÈRES-DOMINICAINS ET CHEMIN DE LA RIVIÈRE

Il est

Proposé par Brian Middlemiss
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE le conseil fasse procéder à l'estimation des coûts pour un luminaire à l'intersection du chemin des Pères-Dominicains et du chemin de la Rivière et de procéder à l'installation, s'il n'y a pas de coûts supplémentaires.

Adoptée

10-04-155

ENSEIGNE DE RUE – CHEMIN PILON

Il est

Proposé par Roger Larose
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU de demander au directeur des travaux publics de déplacer l'enseigne de rue du chemin Pilon plus près de la route 148.

Adoptée

10-04-156

FACTURE – CONSULTANT – INCINÉRATEUR

Il est

Proposé par Edward McCann
Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE la municipalité paye une somme maximale de 919,01 \$ à 3610136 Canada Inc. pour les services de consultant pour le projet d'incinérateur.

Les conseiller Brian Middlemiss et Roger Larose votent contre la résolution.

Adoptée sur division

10-04-157

HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES – CIMA+ - PROJET D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT la demande d'honoraires supplémentaires de CIMA+ pour le projet d'eau potable ;

CONSIDÉRANT les recommandations de notre chargé de projet M. Patrick Maguire ;

Il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité avise CIMA+ que la demande d'honoraires professionnels supplémentaires est à notre avis, injustifiée et que nous n'entendons pas y donner suite.

Adoptée

10-04-158

PROJET INCINÉRATEUR – CONSULTANT

Il est

Proposé par
Appuyé par

ET RÉSOLU QUE la municipalité confie à la firme Dessau, le mandat pour la présentation d'une étude comparative des options d'élimination des matières résiduelles, l'offre de cette firme étant la plus avantageuse pour la municipalité, soit un coût forfaitaire de 13 250,00 \$ avant taxes.

N'ayant pas eu de proposeur, la résolution est retirée.

Retirée

10-04-159

SULFATE D'ALUMINIUM – SYSTÈME DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Lynne Beaton

ET RÉSOLU d'acheter de la compagnie Kemira 15,000 kilogrammes de solution 8.3% de sulfate d'aluminium pour le système de traitement des eaux usées, au coût de 4 501,92\$ (taxes incluses).

Adoptée

10-04-160

**SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 02-10 AMENDANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 177-01 AFIN DE PRÉCISER QUE LES
INCINÉRATEURS FONT PARTIE DE LA CLASSE INDUSTRIELLE I2 –
INDUSTRIEL LOURD**

- CONSIDÉRANT** que la municipalité de Pontiac est régie par le *Code municipal* et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;
- CONSIDÉRANT** que le Conseil municipal de la municipalité de Pontiac a adopté le règlement de zonage portant le numéro 177-01, entré en vigueur en mars 2002;
- CONSIDÉRANT** que le Conseil juge opportun de modifier le règlement de zonage numéro 177-01, afin de préciser que les incinérateurs font partie de la classe Industrielle I2 – Industriel lourd;
- CONSIDÉRANT** que le Conseil a adopté le 16 mars 2010, le premier projet de règlement numéro 02-10, modifiant le règlement de zonage numéro 177-01;
- CONSIDÉRANT** que le Conseil a tenu une assemblée publique de consultation, sur ce premier projet de règlement numéro 02-10, le 13 avril 2010;
- CONSIDÉRANT** que le Conseil doit maintenant adopter le second projet de règlement numéro 02-10, modifiant le projet de zonage 177-01;
- CONSIDÉRANT** qu'un avis de présentation du règlement 02-10 a été dûment donné à une séance tenue le 9 mars 2010;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Edward McCann
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE le Conseil adopte le présent projet de règlement comme suit :

RÈGLEMENT NUMÉRO 02-10

ARTICLE 1 Le préambule ci-dessus énoncé fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 À la page 24, la section 3.6, intitulée « *Groupe d'usage industriel* », est modifiée à sa première ligne, après les mots « *les usines*, », par l'**ajout** des mots « *les incinérateurs* », le tout se lisant dorénavant comme suit :

(... les usines,) « *les incinérateurs*, » (...)

ARTICLE 3 À la page 25, la section 3.6.2, intitulée « *Industriel Classe I2 – Industriel lourd* », est modifiée à son troisième paragraphe par l'**ajout** du mot « *Incinérateur* » à la fin de la liste, qui se lira dorénavant comme suit :

...
(Usine ou manufacture de fabrication ou d'assemblage de matériaux)
« *Incinérateur* ».

ARTICLE 4 **ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Le conseiller Brian Middlemiss vote contre la résolution.

Adoptée sur division

10-04-161

DEMANDE À LA C.P.T.A.Q – 4231, chemin Brown – Michel Lesage

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour but l'utilisation à des fins autres qu'agricole d'une partie du lot 5A, rang 13, Canton de Onslow;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires désirent réaliser des travaux d'amélioration forestière;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme au règlement de zonage 177-01

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Roger Larose
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE ce conseil supporte la demande des requérants ayant pour but l'usage autre qu'agricole pour la construction d'une résidence secondaire sur une partie du lot 5A, rang 13, Canton de Onslow.

Adoptée

10-04-162

DEMANDE À LA C.P.T.A.Q – 9500, chemin du Lac-Des-Loups – Guy Lesage et Christine Lessard

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour but l'utilisation à des fins autres qu'agricole d'une partie du lot 5B, rang 13, Canton de Onslow;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires désirent réaliser des travaux sylvicoles et multi-ressources sur ce lot;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme au règlement de zonage 177-01;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Roger Larose
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE ce conseil supporte la demande des requérants ayant pour but l'usage autre qu'agricole pour la construction d'une résidence secondaire sur une partie du lot 5B, rang 13, Canton de Onslow.

Adoptée

10-04-163

DOSSIER LITIGIEUX ET INFRACTIONS – 138 chemin Bélisle - CITIFINANCIÈRE

CONSIDÉRANT l'article 5.8.3 du règlement de zonage 177-01;

CONSIDÉRANT l'article 3.2 du règlement 179-01;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement extérieur est inachevé sur les bâtiments principal et secondaire et que la situation est existante depuis 2005;

CONSIDÉRANT QU'après avoir communiqué avec CITIFINANCIÈRE, ceux-ci nous ont référé à Me Cusson, avocat responsable du dossier;

CONSIDÉRANT QUE nous avons tenté en vain d'obtenir une entente;

CONSIDÉRANT que le Conseil reconnaît qu'il y a infraction;

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac autorise la Directrice du service d'urbanisme Mme Isabelle Côté, à transmettre à nos conseillers juridique, pour procédures, le dossier de la propriété sise au 138, chemin Bélisle.

Le conseiller Roger Larose vote contre la résolution.

Adoptée sur division

10-04-164

DOSSIER LITIGIEUX ET INFRACTIONS – 12 avenue des Frênes – Léo Lafleur

CONSIDÉRANT QUE des travaux non conformes à la réglementation municipale ont été effectués aux 12, avenue des Frênes, propriété de M. Léo Lafleur;

CONSIDÉRANT QUE des avis d'infractions ont été envoyés au propriétaire relativement aux travaux effectués;

CONSIDÉRANT les délais accordés au propriétaire pour se conformer,

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, le propriétaire n'a toujours pas régularisé la situation;

CONSIDÉRANT que le Conseil reconnaît qu'il y a infraction;

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Pontiac autorise la Directrice du service d'urbanisme Mme Isabelle Côté, à transmettre à nos conseillers juridique, pour procédures, le dossier de M. Léo Lafleur, propriétaire du 12, avenue des Frênes.

Le conseiller Roger Larose vote contre la résolution.

Adoptée sur division

10-04-165

INFRACTIONS – 10, chemin du Gingembre – Garry Trudeau

CONSIDÉRANT QUE des travaux non conformes à la réglementation municipale ont été effectués sans permis;

CONSIDÉRANT QUE des avis d'infractions ont été envoyés au propriétaire relativement aux travaux effectués;

CONSIDÉRANT les délais accordés au propriétaire pour se conformer,

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, le propriétaire n'a toujours pas régularisé la situation;

CONSIDÉRANT que le Conseil reconnaît qu'il y a infraction;

Il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Pontiac autorise la Directrice du service d'urbanisme Mme Isabelle Côté, à transmettre à nos conseillers juridique, pour procédures, le dossier de M. Garry Trudeau, propriétaire du 10, chemin du Gingembre.

Le conseiller Roger Larose vote contre la résolution.

Adoptée sur division

10-04-166

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT le règlement no 05-08 concernant le Comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE Madame Marie-Claude Pinneau est la seule candidate à notre banque de donnée et qu'elle désire renouveler son mandat au sein du C.C.U. ;

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE le conseil accepte de renouveler le mandat de Mme Marie-Claude Pinneau à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme pour une durée de 2 ans.

Adoptée

10-04-167

DEMANDE À LA C.P.T.A.Q – 132, chemin Braun – Pierre Lacroix

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour but l'utilisation à une fin autre qu'agricole sur le lot 2683794;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de zonage 177-01;

CONSIDÉRANT l'inventaire restreint des lots en zone résidentielle;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Roger Larose
Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE ce Conseil supporte la demande du requérant ayant pour but l'utilisation autre qu'agricole du lot 2683794 afin d'y construire une résidence unifamiliale;

Adoptée

10-04-167-1

PROJET DE REVITALISATION DES BERGES

CONSIDÉRANT QU'un groupe local est intéressé à appuyer le projet de revitalisation des berges ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a inclus ce projet dans son plan triennal;

CONSIDÉRANT QUE le besoin constant de réparations à l'édifice de la salle du Club Lions, incluant une nouvelle fosse septique ;

CONSIDÉRANT l'intérêt des divers paliers du gouvernement à appuyer ce projet ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet devrait être considéré pour étude et devrait faire partie du plan de développement du quartier ;

Il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Roger Larose

ET RÉSOLU QUE ce conseil nomme M. le maire Edward McCann et la conseillère, Mme Lynne Beaton comme représentants de la municipalité au sein du comité directeur dans ce projet.

Adoptée

10-04-168

RECONNAISSANCE – ASSOCIATION DES RESIDENTS DU VILLAGE DE PONTIAC

CONSIDÉRANT la demande des membres de l'Association des résidents du village de Pontiac;

Il est

Proposé par
Appuyé par

ET RÉSOLU QUE la municipalité accepte la reconnaissance de l'Association des résidents du village de Pontiac (chemin de tolérance), telle que présentée aux documents fournis par les membres, le tout pour l'année 2010.

N'ayant pas eu de proposeur, la résolution est retirée.

Retirée

10-04-169

RECONNAISSANCE – ASSOCIATION DU CHEMIN KENNEDY

CONSIDÉRANT la demande des membres de l'Association du chemin Kennedy;

Il est

Proposé par Inès Pontiroli
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE la municipalité accepte la reconnaissance de l'Association du chemin Kennedy (chemin de tolérance), telle que présentée aux documents fournis par les membres, le tout pour l'année 2010, conformément à la résolution d'acceptation no 09-10-349.

Adoptée

10-04-170

MANDAT – PLANS ET DEVIS – PISTE CYCLABLE – SECTEUR BRECKENRIDGE

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité accorde à la firme Génivar le mandat de préparation des plans et devis pour la piste cyclable (secteur Breckenridge) au coût de 4 900,00 \$, tel que soumis.

Le conseiller Brian Middlemiss vote contre la résolution.

Adoptée sur division

10-04-171

COLLABORATION – COLLECTE DE FONDS POUR L'ÉCOLE VALLE-DES-VOYAGEURS

Il est

Proposé par Roger Larose
Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU d'autoriser l'utilisation des tables et barricades, tel que demandé.

Adoptée

10-04-172

APPUI AU CLUB DES ORNITHOLOGUES DE L'OUTAOUAIS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Duhamel est un des partenaires du Club des Ornithologues de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE le Club des Ornithologues de l'Outaouais est aussi actif dans la Municipalité de Pontiac que dans la Municipalité de Duhamel;

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU de reconnaître le Club des Ornithologues de l'Outaouais comme partenaire de la municipalité qui collabore à l'organisation d'activités, telles que l'observation des oiseaux dans notre municipalité ainsi que le recensement des oiseaux de Noël.

Adoptée

RAPPORTS DIVERS ET CORRESPONDANCE

- Dépôt de divers rapports municipaux : a) animaux;

DÉPÔT DU REGISTRE DE CORRESPONDANCE

- Registre de correspondance du mois de mars 2010.

PÉRIODE DE QUESTIONS

10-04-173

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Lynne Beaton

ET RÉSOLU de lever l'assemblée à 21h45 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL

« Je, Edward McCann, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».